



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-et-un mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures quinze à la salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 12 mars 2018.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Christine BRUNET, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, M. André RIETH à Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD, M. Jean-Louis TERRADE à M. Eric VILLETTE.

**Absent :** M. Jean-Claude MATHE.

Monsieur Eric VILLETTE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h25**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>15</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>3</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>18</b>

### PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour modifié adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

- **INFORMATIONS DIVERSES**

- Madame Gaëlle THOUVENIN informe le Conseil municipal de la fermeture d'une classe de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2018.
- Madame Gaëlle THOUVENIN invite le Conseil municipal à assister à la réunion publique de restitution du diagnostic de territoire effectué par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Globale de Territoire, qui aura lieu mercredi 4 avril 2018 à 18h à Saint-Vivien.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de la préfecture de la Charente Maritime reçu en mairie le 16 mars 2018 informant que la commune de La Jarne ne peut plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, délivrer de permis de construire dans le cadre du dispositif « Pinel ».
- Monsieur le Maire présente la carte de potentiel d'installations d'éoliennes sur le territoire de l'agglomération rochelaise, précisant qu'il conviendra de croiser cette carte avec la carte des vents, les plans de servitudes diverses...
- Les trois médecins généralistes occupant les cabinets de l'espace de travail partagé ont consulté le conseil de l'ordre des médecins et proposent quelques modifications dans le bail de location. Après lecture faite par Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve les modifications proposées.

### **0- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION POUR LES MARCHES PUBLICS**

Les informations relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics ont été présentées en séance de Conseil municipal.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire sollicite Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD, doyenne du Conseil, pour présider la séance. Monsieur le Maire se retire et Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD soumet à l'approbation du Conseil municipal, le Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD, doyenne, le Conseil municipal, à **15 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION** :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2017 de la commune :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DÉPENSES</b>		
autorisations budgétaires totales	1 551 721,00 €	1 178 006,00 €
dépenses réalisées	1 656 740,45 €	398 036,42 €
résultat antérieur reporté		
<b>RECETTES</b>		
prévisions budgétaires totales	1 551 721,00 €	1 178 006,00 €
recettes réalisées	1 884 430,33 €	679 167,32 €
résultat antérieur reporté		63 288,55 €
<b>RÉSULTATS DE CLOTURE 2017</b>	<b>217 689,88 €</b>	<b>344 419,45 €</b>
restes à réaliser	0 €	499 163,54 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>217 689,88 €</b>	<b>- 154 744,09 €</b>

## II – COMPTE DE GESTION 2017

**En application** des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

**Vu** le Budget Primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** le Compte de Gestion 2017 du budget de la commune de La Jarne dressé par Madame le Trésorier Principal,

**Après s'être assuré** que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2016, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

**Constatant** que les résultats du Compte de Gestion 2017 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2017,

**Considérant** que les comptes établis pour l'exercice 2017 par Madame le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, sous réserve que les données chiffrées de l'annexe A10.1 « Variation du patrimoine – Entrées » soient vérifiées, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2017 de la commune dressé par Madame le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2017 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## III - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement 2017, il s'agit de procéder à l'affectation des résultats 2017 et à leur reprise au Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire expose que les résultats de clôture de l'exercice 2016 font apparaître :

- ▶ un excédent de fonctionnement de **217 689,88 €** qui est à affecter,
- ▶ un excédent d'investissement de **344 419,45 €** qui est à inscrire en recette de la section d'investissement de 2018 (chapitre 001).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**DECIDE** d'affecter au budget de l'exercice 2018 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 217 689,88 euros.

## IV - BUDGET PRIMITIF 2018

La balance du Budget Primitif 2018 de la commune de La Jarne pourrait s'équilibrer comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
----------------	----------------

<b>DÉPENSES</b>	<b>1 587 897 €</b>	<b>1 613 074 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 587 897 €</b>	<b>1 613 074 €</b>

Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent avec un virement d'un montant de 70 349,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **17 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION** pour les opérations 138 « Complexe sportif » et 185 « Services techniques » :

**APPROUVE** le Budget Primitif principal 2018 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

## V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

### 1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **17 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous,

	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Projets		Fournitures scolaires	
<b>Ecole maternelle</b>	60 enfants	14 € par enfant	840 €	42 € par enfant	2 520 €
<b>Ecole élémentaire</b>	124 enfants	8,40 € par enfant	1 041,60 €	35 € par enfant	4 340 €

- **DECIDE** d'allouer une participation financière au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

### 2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les propositions faites par les commissions municipales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'attribution de subventions 2018 aux associations comme suit :

COMMUNE DE LA JARNE  
BUDGET PRINCIPAL - BP 2018  
SUBVENTIONS



#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<b>Angoul'loisirs (1)</b>	<b>17 333,17 €</b>
Accueil périscolaire, Centre de Loisirs les mercredis et vacances, TAP	17 333,17 €
<b>Associations communales</b>	<b>13 550,00 €</b>
<b>Associations sportives</b>	<b>5 150,00 €</b>
Tennis Club Jarnais	250,00 €
Association GYM	800,00 €
Badminton Club Jarnais	800,00 €
Pique Fesse	1 500,00 €
Touch Rugby	750,00 €
<i>soutien CdA</i>	<i>750,00 €</i>
Radio Collège	300,00 €
<b>Ass. culturelles ou conviviales</b>	<b>7 700,00 €</b>
Comité des Fêtes	2 750,00 €
<i>soutien CdA</i>	<i>2 750,00 €</i>
Trac en scène	900,00 €
Association Jarnaise des Parents d'Elèves	1 000,00 €
Plaisir du jeu jarnais	300,00 €
<b>Autres associations</b>	<b>700,00 €</b>
Anciens combattants	300,00 €
Société de chasse	400,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>30 883,17 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations figurant dans l'état ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

### **3. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Vu** les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 12 500 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**Vu** que le Festival des Mercredis éclectiques organisé chaque année par le Comité des fêtes de La Jarne est une manifestation culturelle ouverte à tout public,

**Vu** que l'association de Touch Rugby va organiser une manifestation de découverte par tous de la pratique de ce sport non développé sur le territoire de l'agglomération rochelaise,

**Considérant** que les deux manifestations sont des manifestations à rayonnement communautaire,

**Vu** l'aide financière et matérielle accordée par la commune pour l'organisation de ces manifestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre du fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives,
- **DIT** que le montant de cette subvention sera reversé pour 2 750 € au Comité des fêtes et pour 750 € à l'association de Touch Rugby,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **VII - DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

**Vu** le projet de protocole « Participation citoyenne »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **5 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS** :

**REJETTE** la proposition de protocole.

La séance est levée à **23 heures 43**.

A La Jarne, le 21 mars 2018,

Le Maire,

  
Vincent COPPOLANI



*Les délibérations du Conseil municipal du 21 mars 2018 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*